



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 10 décembre 2020**

**Présents 14 :**

Mmes BOSCH Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, MELAC Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, COSTES Jérôme, CARLES Laurent, COSTES Jean Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

**Absent excusé 1 :** M. CAPELLE Florent

**1- Approbation dernière réunion du conseil municipal du jeudi 8 octobre 2020**

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

**2- Lieu des séances du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil d'Etat admet que les lieux des séances du conseil municipal puissent être déplacés de manière provisoire dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

Considérant que les dimensions de la salle du conseil municipal de la Mairie de Mouret ne permettent pas de veiller au respect des règles édictées par le gouvernement notamment en matière de distanciation sociale ; le conseil municipal a décidé que les séances du conseil municipal auront lieu à la salle des fêtes de Mouret, située juste à côté de la mairie qui satisfait aux exigences de respect des gestes barrières, de distanciation sociale et répond par ailleurs aux conditions de neutralité, d'accessibilité, de sécurité et de publicité des séances.

**3- Renouvellement de la convention avec les services d'autorisation du droit des sols de la communauté d'agglomération de Rodez agglomération.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 1 janvier 2017, la commune de Mouret a sollicité la Communauté d'Agglomération de Rodez pour assurer les prestations d'instruction des dossiers ADS (Autorisation Droit des Sols).

Une convention de prestation de services pour l'exécution de l'instruction des dossiers ADS, pour laquelle la commune est compétente, a été conclue en conséquence.

La convention actuelle prenant fin au 31 décembre 2020, les conditions restant inchangées il convient de procéder au renouvellement de celle-ci par avenant de 3 années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

**4- Vente lot N°6 lotissement La Garibal**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un jeune couple souhaite acquérir le lot n° 6 (Parcelle AO 567) d'une surface de 954 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement de La Garibal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour la vente du lot n° 6 et en fixe le prix à 21 500 € TTC.

**5- Amortissement travaux SIEDA - Enfouissement des réseaux village de La Capelle**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement de la participation de la commune versée au SIEDA en 2019 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité- éclairage public- téléphonie) dans le village de La Capelle pour un montant de 19 680.11€.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide d'amortir cette participation sur une période de 5 ans.

## **6- Soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes – tempête Alex**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le 2 octobre 2020 la tempête Alex a lourdement frappé le Département des Alpes Maritimes. Au-delà du drame humain, les dégâts matériels, qui ne sont pas encore totalement cernés en volume, vont être de l'ordre du milliard d'euros.

M. le Maire indique que la commune comme l'ensemble des collectivités du Département, a été sollicitée par l'ADM12 pour le versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice des communes sinistrées du Département des Alpes Maritimes.

Par solidarité, M. le Maire propose ainsi d'apporter un soutien financier à hauteur de 300€.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

## **7- Mis à jour du plan communal de sauvegarde**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de réaliser une mise à jour du plan communal de sauvegarde suite aux élections municipales de 2020, dont la 1<sup>ère</sup> version a été approuvée en décembre 2015.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de mise à jour du plan de sauvegarde, souhaite apporter quelques modifications.

Le plan communal de sauvegarde sera modifié en conséquence et déposé en préfecture.

## **8- SIAEP – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable - exercice 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable. Le 22 septembre 2020 le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2019.

Il indique que la commune de MOURET, adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac a été destinataire du rapport annuel et qu'il lui revient maintenant, de le présenter en conseil municipal;

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, prend acte du rapport 2019 et concernant le territoire Conques–Muret-le-Château émet des réserves sur les indicateurs de performance du réseau, qui malgré une amélioration en 2019, sont d'une part inférieur à 2017 et d'autre part très éloignés des objectifs fixés dans le contrat d'exploitation.

Un plan d'action correctif pluriannuel serait de nature à rassurer le conseil municipal.

## **9- Demande autorisation de passage - Rallye du Dourdou moto – 16/ 17 juillet 2021**

Monsieur le Maire présente le parcours, qui reste identique à celui proposé en février 2020.

L'épreuve spéciale appelé « Mouret » se déroule entre le lieu-dit Champ de l'église sur la route communale reliant le Langousty à Mouret, puis suit la RD548 et la VC2 en direction de Marcillac jusqu'au l'intersection de la route du Mas.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le passage sur la commune qui aura lieu en nocturne le vendredi 16 juillet et samedi 17 juillet en journée, mais demande aux organisateurs de concerter les habitants des villages de Cantaloube et du Langousty, traversés en liaison pour se rendre au départ de cette épreuve spéciale.

## **10- Travaux commissions communication**

### Présentation de Panneau Pocket

La commune de Mouret vient d'adhérer à Panneau Pocket (information et alerte aux habitants), ceci afin de mieux informer ses administrés (actualité de la commune, évènements, informations sur les coupures réseaux travaux sur la commune, alertes météo etc. ....)

Pour recevoir les informations de la commune, il suffit de télécharger gratuitement l'application sur smartphone ou tablette.

Un flyer a été distribué aux habitants de la commune afin de leur présenter ce système et leur permettre de télécharger l'application.

Ce système très simple, met instantanément à disposition sur smartphone ou tablette, des habitants qui le souhaitent, chaque alerte et information mise en ligne par la mairie.

### Présentation du bulletin municipal

Mme LAVERHNE Céline présente le bulletin municipal en cours d'élaboration, pour une distribution dans les foyers de la commune fin janvier 2021.

### Site Internet

La commission communication a souhaité revoir intégralement le site internet de la commune et après avoir consulté plusieurs prestataires, propose de confier cette mission à M. Fabien BURG « boîte de douze création web » à Villecomtal.

Avis favorable du conseil municipal

## **11- Information de M. le Maire**

### Projet dissimulations des réseaux La Garibal les landes + mise en place éclairage public - SIEDA

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux sur le secteur des Landes en prolongement du même chantier à la Garibal. Avec le remplacement de l'éclairage public (supports et luminaires led), la participation pour la commune est estimée à 93000 €. Ces dépenses devront être inscrites au budget 2021 dont une partie en report de l'exercice 2020 suite au retard pris par l'entreprise CEGELEC.

Le conseil municipal, valide ces travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public mais ne souhaite pas créer de nouvelle zone d'éclairage public.

### Assistance pour travaux Aveyron Ingénierie

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé l'assistance d'Aveyron ingénierie pour divers dossiers sur la commune :

- Délimitation des agglomérations et mise en place signalisation règlementaire.
- Mise en place de limitation de vitesse.
- Sécurisation de carrefours, aménagement, gestion des priorités et signalisation.

### Travaux voirie intercommunautaire

Les travaux de réparation et de confortement de la voirie à Béninie devraient débuter au plus tôt courant janvier 2021.

Ces travaux sont suivis et pris en charge par la communauté de communes Conques Marcillac.

### Motion soutien usine Bosch

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé en soutien à l'usine Bosch une motion de défense initié par l'association départementale des maires de l'Aveyron

### Demande accord de passage du Rallye du Vallon de Marcillac

Monsieur le Maire présente à nouveau la modification du tracé défini par les organisateurs du rallye du vallon, qui passera sur la commune le dimanche 28 mars 2021 (tracé transmis par mail pour avis à tous les conseillers en novembre 2020).

Le nouveau tracé emprunte des routes départementales RD22 à partir du hameau de Contensouze (départ de l'épreuve chronométrée) en direction de Villecomtal pour prendre la RD 13 puis RD 548 en direction de Mouret et reprise de

l'itinéraire initial par VC2 Vareilles en direction de Marcillac en effectuant la boucle historique du Grand Mas (Arrivée de l'épreuve chronométrée après l'intersection avec la route de Gipoulou)

Les autorisations de fermeture des RD13 et RD 548 sont délivrées par le conseil départemental mais ont pour conséquences de neutraliser la circulation sur la VC4, dont les accès sont fermés aux extrémités.

En conséquence l'autorisation de passage donnée par la commune de Mouret est assortie d'une obligation d'information personnalisée aux riverains et habitants bloqués lors du passage du rallye.

Les représentants de l'organisation se sont engagés à l'envoi d'un courrier aux personnes bloquées ce jour-là.

La prochaine réunion aura lieu mi-janvier 2021